

## Centre Psycho-Médico-Social



# PROJET DE CENTRE

2020-2025

N° d'entreprise : 0207.725.104

**Centre PMS II de Seraing**

212 avenue de la Concorde 4100 Seraing

Tél.: 04 279 36 60

# PROJET DE CENTRE 2020-2025

CENTRE PMS II PROVINCIAL DE SERAING

avenue de la Concorde, 212  
4100 SERAING  
☎ 04 279 36 60

Pour le Centre PMS  
La Directrice

Brigitte BLOCHEUR

La Directrice générale adjointe  
Formation

p.o.  
Pascale PITANCE

La Directrice Coordinatrice

Joëlle MARNETTE

Pour le pouvoir organisateur  
Le Directeur général  
Enseignement et Formation

Salvatore ANZALONE

## Table des matières

<b>I</b>	Contextualisation : .....	3
<b>II</b>	Dénomination et adresse du Centre : .....	4
<b>III</b>	Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention : .....	4
<b>IV</b>	Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre : .....	7
<b>V</b>	Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort : .....	7
<b>VI</b>	Nombre d'agents et leurs fonctions : .....	8
<b>VII</b>	Objectifs (axes du décret programme spécifique du PO) .....	8
	1) Offre de services : .....	9
	2) Réponses aux demandes des consultants : .....	10
	3) Actions de prévention : .....	12
	4) Repérage des difficultés : .....	14
	5) Diagnostic et guidance : .....	22
	6) L'orientation scolaire et professionnelle : .....	24
	7) Le soutien à la parentalité : .....	25
	8) L'éducation à la santé : .....	26

## **II. Dénomination et adresse du Centre**

Centre provincial psycho-médico-social n°II de Seraing  
Avenue de la Concorde, 212  
4100 SERAING  
Tél. 04 279 36 60

## **III. Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention :**

<b>ECOLE / INSTITUT</b>	<b>E / I</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>N°</b>	<b>CP</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>M</b>	<b>P</b>	<b>S</b>
ECOLE COMMUNALE DE HARZÉ	E	Le Grand Mont		4920	AYWAILLE	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE SOUGNE-REMOUCHAMPS	E	Rue Ladry	25	4920	AYWAILLE	M	P	
ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE	E	Awan-Wacostet	7	4920	AYWAILLE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE ALBERT XHIGNESSE	E	Hameau de Kin	54	4920	AYWAILLE	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DE COMBLAIN	E	Rue des Grottes	19	4170	COMBLAIN-AU-PONT	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DE COMBLAIN	I	Place Alfred Sevrin	1	4171	COMBLAIN-AU-PONT	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DE COMBLAIN	I	Rue du Goley	2	4170	COMBLAIN-AU-PONT	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE D'ESNEUX	I	Chera de la Gombe	32	4130	ESNEUX	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE D'ESNEUX	E	Chemin de la Haze	16	4130	ESNEUX	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE TILFF	E	Place du Souvenir	29	4130	ESNEUX	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE TILFF	I	Avenue de l'Eglise	23	4130	ESNEUX	M	P	
ECOLE MATERNELLE COMMUNALE LIZE	E	Rue du Pairay	76	4100	SERAING	M		
ECOLE MATERNELLE COMMUNALE LIZE	I	Rue Peetermans	78	4100	SERAING	M		
ECOLE COMMUNALE MATERNELLE AUTONOME DE BONCELLES	E	Rue de l'Eglise	25	4100	SERAING	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DU CENTRE	E	Rue Joseph Wettinck	44-46	4101	SERAING	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DU CENTRE	I	Rue Clément	20	4101	SERAING	M	P	

ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE MORCHAMPS	E	Rue Morchamps	52	4100	SERAING	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE MORCHAMPS (dite « Margueritte GEVAERT »)	I	Rue de la Province	54	4100	SERAING		P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE HEUREUSE 1	E	Rue du Parc	1	4101	SERAING	M	P	
ECOLE COMMUNALE AUTONOME PRIMAIRE HEUREUSE 2	E	Rue Léon Blum	42	4101	SERAING	/	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DE TRIXHES I	E	Rue de l'Enseignement	166	4102	SERAING	M	P	
ECOLE ALFRED HEYNE	E	Boulevard des Arts	195	4102	SERAING	M	P	
ECOLE MATERNELLE AUTONOME EN IMMERSION NEERLANDAIS	E	Avenue du Centenaire	29	4100	SERAING	M		
ECOLE MATERNELLE AUTONOME EN IMMERSION NEERLANDAIS	I	Avenue Wuidar	92	4102	SERAING	M		
ECOLE COMMUNALE J DISTEXHE	E	Avenue du Centenaire	27	4102	SERAING	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DES BIENS-COMMUNAUX	E	Rue Camille Lemonnier	15	4100	SERAING	M	P	
ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE DE LIZE	E	Rue des Ecoliers	51	4100	SERAING		P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE	E	Rue des Tailis	4	4100	SERAING	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE TROQUE	E	Rue de la Basse-Marihaye	350	4100	SERAING	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MABOTTE	E	Rue Waleffe	76	4101	SERAING	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MABOTTE	I	Avenue Davy	1	4100	SERAING	M		
ECOLE FONDAMENTALE "SIX-BONNIERS"	E	Rue Paquay	51	4100	SERAING	M	P	
ECOLE COMMUNALE DU VAL	E	Rue des Bas-Sarts	6	4100	SERAING	M	P	
ECOLE COMMUNALE DU VAL	I	Avenue de l'Europe	1	4100	SERAING	M		
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE LÉON DELEVAL	E	Rue Deleval	9	4100	SERAING	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE LÉON DELEVAL	I	Rue Haute	5	4100	SERAING	M		
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE MARCEL RADELET	E	Avenue de Douai	1A	4101	SERAING	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE	E	Rue des Bouleaux	39	4100	SERAING	/	P	

ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE LA JEUNESSE	E	Rue de la Jeunesse	56	4100	SERAING	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE	E	Rue d'Esneux	28	4140	SPRIMONT	M	P	
ECOLE COMMUNALE	E	Rue du Pérréon	83B	4141	SPRIMONT	M	P	
ECOLE COMMUNALE DU CENTRE	E	Place Joseph Wauters	15	4140	SPRIMONT	M	P	
ECOLE COMMUNALE DU CENTRE	I	Rue Armand Binet	35	4140	SPRIMONT	M		
ECOLE COMMUNALE DU CENTRE	I	Rue A Vi Tiyou	10	4140	SPRIMONT	M		
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE	E	Rue de l'Enseignement	5	4140	SPRIMONT	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE	I	Thier du Hornay	58	4140	SPRIMONT	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE BIERSET	E	Avenue de la Gare	207	4460	GRACE-HOLLOGNE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE BIERSET	I	Rue du Village	115-117	4460	GRACE-HOLLOGNE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE GEORGES SIMENON	E	Rue Ernest Renan	30	4460	GRACE-HOLLOGNE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE GEORGES SIMENON	I	Rue des Alliés	33	4460	GRACE-HOLLOGNE	M		
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE JULIE ET MÉLISSA	E	Rue Antoine Degive	3	4460	GRACE-HOLLOGNE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE JULIE ET MÉLISSA	I	Rue Méan	45	4460	GRACE-HOLLOGNE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DES CHAMPS	E	Rue des Champs	75	4460	GRACE-HOLLOGNE	/	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DES CHAMPS	I	Rue Germinal	21-23	4460	GRACE-HOLLOGNE	M		
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DES CHAMPS	I	Rue Aulichamps	36	4460	GRACE-HOLLOGNE	M		
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DES CHAMPS	I	Rue du Tanin	27	4460	GRACE-HOLLOGNE	M	/	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE NEUVILLE	E	Avenue Ry Chèra	14	4121	NEUPRE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE NEUVILLE	I	Chaussée de Marche	75	4120	NEUPRE	M		
ECOLE COMMUNALE DE ROTHEUX	E	Rue Duchêne	4	4120	NEUPRE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE	E	Rue de l'Ecole	2	4920	AYWAILLE	M	P	

ECOLE COMMUNALE « SINIBALDO BASILE »	E	Rue Paul Janson	187	4460	GRACE-HOLLOGNE	M	P	
ECOLE COMMUNALE PRIMAIRE AUTONOME DE BONCELLES	E	Rue de Fraigneux	14A	4100	SERAING		P	
ECOLE DE PLAINEVAUX	E	Rue du Centre	48	4122	NEUPRE		P	
ECOLE DE PLAINEVAUX	I	Rue du Centre	5	4122	NEUPRE	M		

Population totale du ressort : Le total pondéré au 15 janvier 2020 (y compris les élèves intégrés) est de 9376 élèves pour l'enseignement ordinaire. Concernant les élèves intégrés, ils se répartissent comme suit : 2 élèves en I.P.P, 38 élèves en I.T.T, 68 élèves en I.P.T, 1 élève en I.T.P.

#### **IV. Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre :**

Conformément aux dispositions légales, les actions du centre PMS II de Seraing sont sous-tendues par l'ensemble des valeurs définies dans le programme spécifique de la Province de Liège, dans lesquelles se reconnaissent les membres du service.

*De plus, le personnel technique du Centre veille à respecter la pluridisciplinarité, la déontologie –notamment en matière de secret professionnel-, l'indépendance vis-à-vis des écoles.*

Les agents allient rigueur scientifique et empathie dans leur approche des consultants et des partenaires.

En outre, ils adaptent en permanence leur travail, l'enrichissant d'apports théoriques, en fonction des problématiques rencontrées afin de rendre le service le plus approprié aux consultants.

Ils cultivent le travail en réseau, gage d'une prise en charge optimale des situations sur lesquelles ils sont amenés à se pencher.

Le projet de Centre s'inscrit dans le cadre méthodologique général du travail des Centres Psycho-Médico-Sociaux de la Province de Liège : l'enfant sera accompagné dans la recherche et l'invention de ses solutions dans le respect de sa singularité et de sa complexité. L'outil informatique Omnipro permet de globaliser les données de l'enfant au sein d'un dossier informatique qui lui est propre. Enfin, nous harmonisons nos actions en tenant compte des dispositions à venir dont nous avons connaissance et qui seront prescrites par la Fédération Wallonie Bruxelles (plan de pilotage).

#### **V. Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort :**

Certaines des écoles communales avec lesquelles nous travaillons se situent dans des communes urbaines où un processus de reconversion a débuté et dont l'une se voit affectée d'un niveau de pauvreté élevé. Cette commune se caractérise également par un ratio de logements sociaux particulièrement élevé. D'autres écoles se situent dans des communes à caractère rural ou résidentiel, dont l'une se voit elle aussi affectée d'un niveau de pauvreté élevé. A l'inverse, l'une des communes où se situent certaines de nos écoles présente un revenu par habitant parmi les plus élevés du territoire de la province de Liège.

Une partie de la population desservie est fortement touchée par la crise économique, ce qui implique de nombreux problèmes et diminue la capacité d'action des parents. De plus, la crise sanitaire (Covid-19) vient également impacter ces familles dont les revenus se voient encore diminués. A cela, nous redoutons que les inquiétudes des parents vis-à-vis de la santé de leur enfant engendrent un décrochage scolaire plus important que celui que nous connaissons déjà.

Dans les communes les plus urbanisées, on note un grand métissage culturel, ce qui rend nécessaire une meilleure connaissance des différentes cultures afin de permettre l'exercice de nos missions.

Dans l'ensemble, toutes les couches sociales sont représentées, mais leur répartition varie selon les communes.

Tous ces éléments contribuent à ce que nous desservions une population hétérogène.

## **VI Nombre d'agents et leurs fonctions :**

Le Centre compte au niveau du cadre de base 10 équivalents temps plein et au niveau du cadre complémentaire « logopède », 3 temps plein. Il y a donc au niveau du cadre total l'équivalent de 13 agents qui travaillent à temps plein :

- 1 conseillère-directrice ;
- 3 conseiller(ère)s psychopédagogiques ;
- 3 auxiliaires sociaux ;
- 3 auxiliaires paramédicales ;
- 3 logopèdes.

Les équipes pluridisciplinaires encadrent la population scolaire du ressort, soit 9376 élèves répartis sur le territoire de 7 communes : Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Grâce-Hollogne, Neupré, Seraing, Sprimont.

## **VII Objectifs (axes du décret - programme spécifique du PO)**

- 1) Offre de services :
- 2) Réponses aux demandes des consultants :
- 3) Actions de prévention :
- 4) Repérage des difficultés :
- 5) Diagnostic et guidance :
- 6) L'orientation scolaire et professionnelle :
- 7) Le soutien à la parentalité :
- 8) L'éducation à la santé :

Voir tableau en annexe comprenant les colonnes suivantes :

- **Objectifs** : axes du décret, programme spécifique du P.O.
- **Actions** : relevé des actions à mettre en œuvre
- **Sens** : raison d'être des actions.
- **Gestion** : évaluation des actions réalisées.
- **Mesure** : indication relative à la prévision, notamment quantitative, des actions.
- **Evolution** : transformations et modifications éventuelles.





<p><u>2. Réponse aux demandes des consultants</u></p> <p>Evaluer les moyens à mettre en œuvre afin d'apporter à l'élève toutes les aides qui lui sont nécessaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque membre du personnel accueillera les demandes qui lui sont adressées, les portera à la connaissance de l'équipe qui en fera une analyse pluridisciplinaire.</li> <li>Dès les premiers moments de réception de la demande, l'agent contacté veillera à établir un climat propice à la communication afin de faciliter la démarche du consultant et de donner une première image positive du service.</li> <li>Une fois que la suite à donner a été dégagée, la prise en charge s'effectuera dans le respect des compétences disciplinaires à mobiliser. Cette prise en charge se fera d'une façon collective ou individuelle, selon les besoins (examen de l'enfant, entretien avec les parents, entretien avec l'enseignant, contacts avec des services extérieurs, guidance pendant une certaine période, ...). Si nécessaire, la demande sera orientée vers un autre partenaire.</li> <li>Une priorité sera donnée aux demandes faisant suite à une mobilisation des parents par les enseignants.</li> <li>Une attention particulière sera réservée aux demandes formulées par les opérateurs du « Maillage social ». Celles émanant de l'Equipe d'Intervention éducative initiée par la Ville de Seraing pour ses établissements feront l'objet d'une réflexion quant aux tâches dévolues aux uns et aux autres.</li> </ul>	<p>Contribuer à une scolarité harmonieuse de l'élève.</p> <p>Etablir un lien propice aux changements, à une collaboration dans l'intérêt de l'élève.</p> <p>Apporter une réponse la plus propice à la situation qui se présente.</p> <p>Rendre le parent acteur de la démarche qui concerne son enfant.</p>	<p>Nombre très important de demandes attendues – Toutes disciplines – Toute l'année – Temps consacré très important.</p> <p>Temps variable à prévoir en fonction des demandes, nombreuses réunions d'équipe. Chercher à stimuler le plus possible les retours pour connaître l'impact du travail accompli et évaluer les techniques utilisées.</p> <p>Veiller à toujours clarifier auprès de l'équipe éducative le contexte de travail d'un centre PMS et préciser les rôles des uns et des autres.</p>
--	---	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les demandes de « QI logo » émanant des parents seront suivies de l'évaluation demandée à concurrence des disponibilités des CPP et si possible, en concertation avec les logopèdes qui travaillent dans le centre. Un retour aux parents sera réalisé.</li> <li>Les demandes relatives à l'absentéisme scolaire émanant des écoles feront l'objet d'une recherche de premier contact avec la famille, puis d'une approche plus approfondie là où c'est possible, en synergie avec les directions d'école, la DGEO, le service des équipes mobiles,</li> <li>Les situations de crise (suicide d'un parent, décès d'un enfant...), feront l'objet d'une réponse du CPMS, soit seul, soit en concertation avec d'autres services.</li> <li>De plus en plus régulièrement, nous sommes amenés à collaborer avec des services d'aide à l'enfance (SAJ, SPJ), Services de placement, ). Ces demandes de partenariat font l'objet d'une mobilisation particulièrement spécifique de la part de l'équipe qui accompagne l'enfant et sa famille.</li> </ul>	<p>Faciliter la prise en charge en logopédie lorsque cette orientation est recommandée.</p> <p>Jouer un rôle dans la toile des partenaires qui visent à limiter l'absentéisme et le décrochage scolaire.</p> <p>Venir en appui aux écoles lors de la gestion de situations difficiles ou de crise.</p> <p>Collaborer avec les familles et les services qui accompagnent celles-ci dans le but de tendre vers une prise en charge optimale de l'enfant.</p>	<p>Prévoir 300 demandes adressées aux CPP par an. Tenir compte de la circulaire relative à ses demandes afin d'en limiter le nombre si possible.</p> <p>Nombre de demandes grandissant d'année en année - Toutes disciplines - Toute l'année - Temps difficile à évaluer car les demandes sont fluctuantes.</p> <p>Nombre de demandes variables - CPP, AS, APM et Direction - Toute l'année - Temps difficile à évaluer.</p> <p>Nombre de demandes variables - CPP, AS et APM - Toute l'année - Temps difficile à évaluer.</p>	
--	--	--	--	--

<p>3. Actions de prévention</p>	<p>Chaque équipe établira avec les différents services de Prévention avec lesquels elle est amenée à collaborer des contacts par téléphone ou par courrier. Lorsque cela lui sera possible, elle participera à des réunions de concertation structurées ou informelles, échangera régulièrement avec la communauté éducative, participera ou initiera le suivi dans la durée des situations pour lesquelles elle s'est mobilisée.</p>	<p>Eviter ou limiter l'apparition de situations problématiques en s'entourant de partenaires ayant une expertise dans le domaine qui pose problème lorsque cela est propice.</p>	<p>En moyenne, 250 à 280 réunions par an à prévoir, à raison d'1h au moins chacune - Toutes disciplines - Toute l'année - Temps variant en fonction des situations et de leur nombre.</p>
<p>Etablir les synergies nécessaires pour obtenir une collaboration efficace avec d'autres services oeuvrant dans la Prévention</p>	<p>Chaque équipe prendra connaissance des problématiques rencontrées dans les établissements de son secteur ou les identifiera autant que possible. Elle évaluera ses ressources et proposera, le cas échéant, l'action à mener. Elle fournira, si besoin est, une liste de partenaires potentiels, favorisera la mise en place du partenariat ou travaillera en synergie avec le partenaire au sein de l'école. Une collaboration étroite avec le service Openado est établie dans certaines implantations.</p> <p>La problématique du harcèlement à l'école augmente d'année en année ; elle attirera particulièrement notre attention. Dans ce contexte, nous envisagerons, selon nos disponibilités, plus d'animations de prévention dès le plus jeune âge (reconnaissance des émotions, respect de soi et des autres, coopération, ) et en collaboration avec les services et les partenaires reconnus comme étant compétents en la matière.</p>	<p>Nombre variable - Toutes disciplines - Toute l'année - Temps variant en fonction des situations et de leur nombre.</p> <p>Sur base d'une analyse de la situation - Toutes disciplines - Toute l'année - Temps variant en fonction des situations où nous sommes interpellés et de leur nombre.</p>	

<p>Collaboration avec les services PSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· La collaboration avec les services PSE s'effectuera selon les modalités prévues par les décrets en la matière. Elle pourra être étendue selon les situations et les besoins à l'ensemble des autres classes.</li> <li>· En ce qui concerne les services PSE de la Province de Liège, la collaboration s'établira selon les modalités convenues entre PMS et PSE provinciaux, notamment par l'usage de la fiche de liaison commune lorsque cela est opportun.</li> <li>· Le travail avec le PSE dont nous partageons le bâtiment est renforcé par la proximité des locaux. Une collaboration étroite est établie entre les deux services et contribue à développer un travail de qualité au service des écoles.</li> <li>· Les agents concernés par des situations impliquant les PSE établiront les contacts nécessaires ou y répondront. Ils participeront à des réunions informelles ou structurées et assureront le suivi qui sera de leur ressort.</li> </ul>	<p>Tendre vers une vision la plus globale possible de l'enfant et de son évolution.</p>	<p>Prévoir 5 réunions de concertation en septembre - 5 à 10 réunions de concertation 3<sup>eme</sup> maternelle, au moins, en cours d'année - des réunions de concertation spécifiques - APM en priorité ; CPP, AS et Direction selon les cas.</p> <p>Contacts réguliers et gestion en partenariat des situations de maltraitance – Toutes disciplines et Direction – Toute l'année – Temps variable en fonction du nombre de situations.</p> <p>Equipe et Direction - Toute l'année – Temps variant en fonction des situations.</p> <p>Equipe et Direction - Toute l'année – Temps variant en fonction des situations.</p>
--	--	---	---

<p>4. Repérage des difficultés</p> <p>Analyse, tout au long du cursus scolaire, des difficultés spécifiques.</p> <p>Dès l'entrée en maternelle, évaluer le développement de chaque enfant et fournir aux parents, le cas échéant, des pistes de remédiation.</p>	<p><b>En 1<sup>ère</sup> maternelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des anamnèses peuvent être distribuées en 1<sup>ère</sup> année maternelle.</li> <li>Des observations et des ateliers organisés permettront d'examiner l'évolution des enfants dans les acquisitions scolaires générales ; une attention particulière sera accordée au développement langagier.</li> <li>Répertorier les observations faites des élèves dans Omnipro afin d'étayer le dossier de l'élève et de fournir à l'ensemble des membres de l'équipe des informations utiles pour appréhender l'élève dans sa globalité.</li> <li>Soutenir le corps enseignant dans le repérage des difficultés des élèves et leur donner des pistes permettant de stimuler les acquisitions de base qui poseraient problème chez l'enfant ou au sein du groupe classe.</li> <li>Organiser une réunion d'équipe permettant de prendre connaissance des situations qui nécessitent une attention particulière lors de l'entretien de classe.</li> <li>Un entretien de classe sera organisé avec l'enseignant dans la deuxième partie de l'année, avec éventuellement le support d'un questionnaire. Une attention particulière sera portée à l'adaptation des enfants à l'école et à leurs capacités de socialisation. Lorsque cela s'avèrera nécessaire, une démarche invitant les parents à nous contacter sera entreprise à la suite de cet entretien.</li> </ul>	<p>Soutenir les enseignants et leur apporter des conseils lorsqu'ils sont en demande.</p>	<p>Prévoir 60 classes - 1200 à 1400 enfants - Logopède éventuellement accompagné par un membre de l'équipe – Tout au long de l'année.</p> <p>Prévoir 60 classes - 1200 à 1400 enfants – Logopède – Tout au long de l'année.</p> <p>Toute l'équipe - Toute l'année.</p> <p>Toute l'équipe – Avant l'entretien de classe des M1.</p> <p>Prévoir 60 classes – 60 enseignants - 1200 à 1400 enfants - Toute l'équipe - Au deuxième semestre.</p>
--	---	---	--

· Un soutien à la parentalité sera proposé durant l'année scolaire. Dans la mesure du possible, des rencontres avec les parents seront organisées afin de développer un climat propice à la communication et prévenir les difficultés éventuelles d'adaptation de leur enfant. Si nécessaire, proposer un dialogue autour de la question de l'éducation.

· Les demandes formulées par les parents seront analysées.

· Les situations problématiques seront analysées en équipe et un suivi approprié y sera donné.

· Un retour sera donné aux parents, à l'enseignant et, lorsque cela est possible, à la Direction de l'école.

Nombre de demandes fluctuant – Toutes disciplines – Toute l'année – Temps difficile à déterminer.

Nombre de demandes fluctuant – Toutes disciplines – Toute l'année – Temps difficile à déterminer.

Apporter une réponse adaptée à la situation.

<p><b>En 2<sup>ème</sup> maternelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution de l'anamnèse et analyse de celle-ci. Intégration aux données de l'année précédente. Rencontre avec les parents qui le souhaitent.</li> <li>• Des observations et des ateliers organisés permettront d'examiner l'évolution des enfants dans les acquisitions scolaires générales ; une attention particulière sera accordée au développement langagier. Le tout sera réalisé sur base des observations recueillies l'année précédente (lorsque les élèves étaient en M1).</li> <li>• Répertorier les observations faites des élèves dans Omnipro afin d'étayer le dossier de l'élève et de fournir à l'ensemble des membres de l'équipe des informations utiles pour appréhender l'élève dans sa globalité et pouvoir tenir compte de son évolution.</li> <li>• Soutenir le corps enseignant dans le repérage des difficultés des élèves et leur donner des pistes permettant de stimuler les acquisitions de base qui poseraient problème chez l'enfant ou au sein du groupe classe.</li> <li>• Organiser une réunion d'équipe permettant de prendre connaissance des situations qui nécessitent une attention particulière lors de l'entretien de classe.</li> </ul>	<p>Soutenir les enseignants et leur apporter des conseils lorsqu'ils sont en demande.</p>	<p>Prévoir 1200 à 1400 anamnèses à distribuer en tout - Essentiellement AS et APM - En début d'année ou à l'occasion d'interventions en classe.</p> <p>Prévoir 60 classes - 1200 à 1400 enfants - Logopède éventuellement accompagné par un membre de l'équipe - Tout au long de l'année.</p> <p>Logopède - Tout au long de l'année.</p> <p>Toute l'équipe - Toute l'année.</p> <p>Toute l'équipe - Avant l'entretien de classe des M2.</p>	
---	---	---	--



<ul style="list-style-type: none"> <li>Un entretien de classe sera organisé avec l'enseignant. Un support d'entretien ou une grille d'observation pourra être utilisée selon les cas afin de repérer les enfants en difficulté et organiser des examens psychomoteurs et d'évaluation des acquis sur un plan langagier, social et développemental en général. Lorsque cela s'avèrera nécessaire, une démarche invitant les parents à nous contacter sera entreprise à la suite de cet entretien.</li> </ul>	<p>Agir précocement lorsque la situation de l'enfant le nécessite en sensibilisant les parents afin de les rendre acteur du devenir de leur enfant.</p>	<p>Prévoir 60 classes – 60 enseignants - 1200 à 1400 enfants - Toute l'équipe.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des tests psychomoteurs et d'évaluation des acquis des enfants en fonction des données recueillies par les diverses approches seront proposés ou effectués aux élèves en difficulté.</li> </ul>	<p>Objectiver les difficultés éventuelles de l'enfant.</p>	<p>Examens sélectifs - 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres - APM, CPP et AS selon les cas.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un retour sera donné, dans un premier temps, auprès des membres de l'équipe PMS qui pourra ainsi déterminer l'orientation la plus propice à proposer à l'enfant. Il sera donc possible d'orienter au mieux la prise en charge et de proposer celle-ci aux parents.</li> </ul>	<p>Apporter une réponse adaptée à la situation.</p>	<p>Toute l'équipe.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un entretien ou un courrier destiné aux parents sera, selon les cas, proposé afin d'aborder les remédiations nécessaires à la bonne évolution de l'enfant.</li> </ul>	<p>Faciliter la communication famille-parent dans l'optique de soutenir au mieux l'évolution de l'enfant.</p>	<p>Nombre de cas à traiter variable – APM en priorité ; CPP et AS selon les cas – Temps difficile à estimer.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avec accord des parents, un retour au sujet des difficultés dépointées sera organisé auprès de l'enseignant et si possible auprès de sa Direction. Ce retour pourra également être réalisé auprès du professeur de psychomotricité.</li> </ul>	<p>Veiller au bon suivi du dossier de l'enfant et</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des contacts avec les services assurant les relais seront entrepris.</li> </ul>		

		à la mise en œuvre de sa prise en charge.	
<p><b>En 3<sup>ème</sup> maternelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des observations et des ateliers organisés permettront d'observer l'évolution des enfants dans les acquisitions scolaires générales dont le développement langagier. Le tout sera réalisé sur base des observations recueillies l'année précédente (lorsque les élèves étaient en M2).</li> <li>Répertorier les observations faites des élèves dans Omnipro afin d'étayer le dossier de l'élève et de fournir à l'ensemble des membres de l'équipe des informations utiles pour appréhender l'élève dans sa globalité et pouvoir tenir compte de son évolution.</li> <li>Soutenir le corps enseignant dans le repérage des difficultés des élèves et leur donner des pistes permettant de stimuler les acquisitions de base qui poseraient problème chez l'enfant ou au sein du groupe classe ; la finalité est de les préparer à l'entrée en enseignement primaire.</li> <li>Organiser une réunion d'équipe permettant de prendre connaissance des situations qui nécessitent une attention particulière lors de l'entretien de classe. Reprise des données antérieures pour chaque enfant.</li> </ul>	Soutenir les enseignants et leur apporter des conseils lorsqu'ils sont en demande.	Prévoir 60 classes - 1200 à 1400 enfants – Logopède éventuellement accompagné par un membre de l'équipe - Tout au long de l'année.	Logopède - Tout au long de l'année.
			Toute l'équipe - Toute l'année.
			Toute l'équipe – Avant l'entretien de classe des M3.

<ul style="list-style-type: none"> <li>Un entretien de classe sera organisé avec l'enseignant afin de dresser un profil de chaque enfant et de repérer les enfants en difficulté. Une grille d'observation pourra être utilisée selon les cas afin de repérer les enfants en difficulté. Lorsque cela s'avèrera nécessaire, une démarche invitant les parents à nous contacter sera entreprise à la suite de cet entretien afin que nous puissions organiser une évaluation des compétences de l'enfant.</li> <li>Organisation d'une évaluation des acquis des enfants ciblés avec autorisation préalable des parents ; les tests seront effectués à la demande de ceux-ci.</li> <li>Analyse pluridisciplinaire de la situation des enfants en difficulté. Si besoin, détermination en équipe des actions à mener auprès des parents et des enfants, ainsi que de la discipline qui les prendra en charge.</li> <li>Un entretien ou un courrier destiné aux parents sera, selon les cas, proposé afin d'aborder les remédiations nécessaires à la bonne évolution de l'enfant.</li> <li>Avec accord des parents, un retour au sujet des difficultés dépointées sera organisé auprès de l'enseignant et si possible auprès de sa Direction.</li> <li>Dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre, discussion avec l'enseignant, proposition éventuelle de retest des enfants en grande difficulté afin d'évaluer les progrès et</li> </ul>	<p>Agir précocement lorsque la situation de l'enfant le nécessite en sensibilisant les parents afin de les rendre acteur du devenir de leur enfant.</p> <p>Objectiver les difficultés éventuelles de l'enfant.</p> <p>Apporter une réponse adaptée à la situation.</p> <p>Faciliter la communication famille-parent dans l'optique de soutenir au mieux l'évolution de l'enfant.</p>	<p>60 classes environ - 60 enseignants - 60 entretiens CPP et AS essentiellement - Courant du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> trimestre.</p> <p>Examens sélectifs - 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres - CPP en priorité.</p> <p>Toute l'équipe.</p> <p>Nombre de cas à traiter variable - Toute l'équipe - Temps difficile à estimer.</p> <p>Examens sélectifs - 3<sup>ème</sup> trimestres - CPP en priorité. Peu de temps.</p>
--	--	--

	<p>l'impact des remédiations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer, si besoin, un entretien avec les parents et les intervenants (lorsque les enfants sont suivis par ceux-ci) pour faire le point sur l'évolution de la situation de l'enfant.</li> </ul>	<p>Veiller au bon suivi du dossier de l'enfant et à la mise en œuvre de sa prise en charge.</p>	<p>Nombre de cas à traiter variable - Toute l'équipe - Temps difficile à estimer.</p>	
<p>Développer dès le début de l'enseignement primaire, des actions visant à repérer des difficultés d'apprentissage portant particulièrement sur la lecture et/ou le calcul.</p>	<p><b>En 1<sup>ère</sup> primaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contacter les services assurant le suivi des enfants ; dans la mesure du possible.</li> <li>Organiser un entretien de classe avec l'enseignant afin de repérer les enfants en difficulté et faire le lien avec les données de 3<sup>ème</sup> maternelle.</li> <li>Un courrier et/ou un entretien destiné aux parents sera, selon les cas, proposé afin d'aborder les remédiations nécessaires à la bonne évolution de l'enfant.</li> <li>Répondre aux demandes des parents signalant des difficultés scolaires.</li> <li>Examiner la situation de l'enfant.</li> <li>Analyser en équipe la situation de l'enfant et déterminer le suivi à y donner.</li> <li>Mettre en place des propositions : entretien avec les parents ; relance des propositions de remédiation (activités de</li> </ul>	<p>S'assurer du suivi de la prise en charge de l'enfant.</p> <p>Agir précocement lorsque la situation de l'enfant le nécessite en sensibilisant les parents afin de les rendre acteur du devenir de leur enfant.</p> <p>Apporter une réponse adaptée à la situation.</p>	<p>60 classes environ - 1000 à 1200 élèves chaque année. AS, CPP ou APM. Début d'année - 1h30 par entretien en moyenne.</p> <p>Nombre de cas à traiter variable - AS, CPP ou APM - Temps difficile à estimer.</p> <p>AS, CPP et APM.</p> <p>Nombre de cas à traiter variable - AS, CPP et APM - Temps difficile à estimer.</p>	

	<p>groupe, sport, logopédie, ) lorsque cela s'avère nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec accord des parents, un retour au sujet des difficultés dépistées sera organisé auprès de l'enseignant et si possible auprès de sa Direction.</li> </ul>	<p>Faciliter la communication famille-parent dans l'optique de soutenir au mieux l'évolution de l'enfant.</p>		
<p><b>Dans les autres niveaux d'études :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre aux demandes émanant des parents ou des enseignants et qui sont liées aux difficultés des enfants.</li> <li>Organiser une réunion d'équipe chaque fois que la situation l'impose.</li> <li>Organiser une réunion de service au minimum une fois par trimestre.</li> <li>Quel que soit leur niveau d'études, les enfants en intégration totale ou partielle feront l'objet d'un suivi en liaison régulière avec l'école d'enseignement spécialisé où ils sont inscrits. Ce nombre ne fait que croître d'année en année.</li> </ul>	<p>Traiter la demande en pluridisciplinarité.</p> <p>Faire le point entre collègues sur l'avancée de l'année, les directives institutionnelles, les freins éventuels et dégager des facilitateurs.</p> <p>Participer au suivi global de l'enfant qui bénéficie d'un projet d'intégration.</p>	<p>Nombre de cas à traiter variable – AS, CPP et APM – Temps difficile à estimer.</p> <p>Prévoir 4 réunions au moins et, mieux, une tous les deux mois – Tout le service – 1/2 journée.</p> <p>Plus de 100 enfants en moyenne – Toutes disciplines – Toute l'année – Temps important à consacrer.</p>		

<p><u>5. Diagnostic et guidance</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· L'analyse de la demande est réalisée en pluridisciplinarité lors des réunions d'équipe.</li> <li>· Sur le plan du diagnostic, différents bilans sont envisagés : <ul style="list-style-type: none"> <li>*Bilans pédagogiques (avancements en 1<sup>ère</sup> année primaire, dérogations 8<sup>ème</sup> année primaire, bilans d'évaluation pédagogique dans le cadre d'un examen individuel) ;</li> <li>*Bilans d'orientation vers l'enseignement spécialisé ;</li> <li>*Bilans de personnalité avec le support de techniques projectives ;</li> <li>*Bilans en vue d'un remboursement logopédique (QI)</li> </ul> </li> <li>· Concernant la guidance, un accompagnement des enfants et/ou des parents est proposé dans certaines situations.</li> <li>· L'enfant sera accompagné dans la recherche et l'invention de ses solutions dans le respect de sa singularité et de sa complexité.</li> <li>· Dans d'autres cas, un conseil d'orientation vers un service extérieur est donné aux parents (Centre de guidance, logopède, psychomotricien, CRA, Service d'aide précoce, ).</li> </ul>	<p>Cerner au mieux la problématique rencontrée par l'enfant.</p> <p>Accompagner et /ou orienter au mieux les enfants.</p>	<p>Nombre de cas à traiter variable – Toute l'équipe – Temps difficile à estimer.</p>	
---	---	--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des échanges et des réunions d'évaluation sont alors prévus avec les services extérieurs et nous restons particulièrement vigilants quant à l'évolution des enfants au sein de l'école.</li> <li>• La collaboration avec les enseignants est régulière afin de se concerter sur les aides spécifiques à apporter aux élèves.</li> <li>• Nous tentons de donner aux enseignants des conseils adaptés afin d'aider les élèves en difficulté par la mise en place, notamment, d'aménagements raisonnables,</li> </ul>	<p>Promouvoir les aménagements raisonnables au sein des structures scolaires.</p>			
--	---	---	--	--	--

<p>6. <u>Information et orientation scolaire et professionnelle</u></p> <p>Favoriser l'émergence d'un projet personnel et professionnel de l'élève tout au long de la scolarité.</p> <p>Mettre en place, dans l'enseignement primaire, un processus d'information portant sur l'entrée prochaine de l'élève dans l'enseignement secondaire à destination des parents et des enfants du 3ème degré de l'enseignement primaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les classes de 6<sup>ème</sup> primaire, une animation portant sur la structure du secondaire, les craintes et les attentes des élèves, leurs souhaits et représentations en matière de métiers, sera proposée aux directions d'école là où elle est réalisable</li> <li>• Distribution d'un dépliant portant sur l'organisation du secondaire, les interrogations du jeune et de sa famille, A la suite de quoi, les familles ou le jeune peuvent être amenés à nous contacter.</li> </ul> <p>Une proposition d'entretiens individuels est faite aux élèves afin de leur apporter des précisions concernant leur orientation scolaire et professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout au long du cursus scolaire, le CPMS interviendra dans les situations d'orientation vers l'enseignement spécialisé, notamment pour les élèves à besoins spécifiques. Il interviendra également dans les situations de maintien en 3<sup>ème</sup> maternelle, les avancements en 1<sup>ère</sup> année primaire ou pour les dérogations de 8<sup>ème</sup> année primaire. Ses actions seront fondées sur le diagnostic et l'analyse en pluridisciplinarité.</li> </ul>	<p>Permettre à chacun d'élaborer un projet de vie et/ou de trouver le contexte pédagogique qui lui conviendra le mieux</p>	<p>Nombre de classe de P6 variable - Toutes disciplines (CPP, AS, APM, en équipe, en duo ou seul(e)s) - ½ journée par classe. Sera réalisée en fonction des disponibilités des agents.</p> <p>Nombre de cas à traiter variable – AS, CPP et APM – Temps difficile à estimer.</p> <p>Prévoir 50 à 60 orientations en moyenne par an, mobilisant les 3 disciplines. Toute l'année, mais avec un pic avant et après les vacances d'été.</p>	
---	---	--	--	--



<p>7. <u>Soutien à la parentalité</u></p> <p>Soutien aux parents.</p> <p>Pratique en réseau.</p> <p>Interventions centrées sur l'élève visant à développer son épanouissement global tout au long de son parcours scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les points précédemment abordés montrent l'importance centrale des parents dans notre pratique.</li> <li>• Le soutien aux parents débute lors des premières minutes d'un appel téléphonique, mais aussi par le biais des anamnèses qu'ils utilisent pour s'adresser à nous.</li> <li>• Toutes les remises de résultats, les entrevues, les orientations vers d'autres services, les prises en charge des situations qu'ils nous soumettent, le renforcement du dialogue famille-école, constituent des moments propices à les accompagner dans leur soutien vis-à-vis de leur enfant.</li> </ul>	<p>Apporter un soutien aux parents. Les renforcer dans leur rôle. Les amener à comprendre la situation de leur enfant, de manière à les rendre acteurs.</p>	<p>Nombre de situations à traiter variable - Toutes les disciplines – Toute l'année – Quantification difficile à estimer car cela concerne tous les parents des enfants vis-à-vis desquels nous avons une action à mener.</p>	
---	--	---	---	--

<p>8. <u>Education à la santé</u></p> <p>Développer des actions de promotion de la santé et d'éducation à la santé.</p> <p>Actions de sensibilisation (APM) dans l'enseignement fondamental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Directions d'école seront averties des actions de sensibilisation que pourraient assurer les APM. Celles-ci évolueront en fonction des équipes, de l'actualité et des besoins du terrain.</li> <li>• Les demandes émanant des écoles et qui concerneraient d'autres thèmes que ceux proposés par les équipes, seront examinées et une suite favorable leur sera réservée en fonction des compétences requises et du temps disponible. Si la prise en charge par le CPMS n'est pas possible, celui-ci orientera l'école vers d'autres services compétents. Le CPMS pourra, le cas échéant, donner les renseignements qui permettront à l'école de s'outiller adéquatement en la matière.</li> <li>• Les animations santé auront pour objectif de tendre vers une plus grande sensibilisation des parents. Pour ce faire, des rencontres PMS-parents-partenaires santé pourront être envisagées.</li> </ul>	<p>Contribuer au bien-être des enfants.</p>	<p>Nombre de demandes à traiter variable selon les thèmes abordés et les actions à mener - APM + CPP et/ou AS - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre .</p>	
--	--	---	--	--



